

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11-61/2020**

Date de convocation : 11 septembre 2020

Date d'affichage : 11 septembre 2020

Objet : Conclusion d'une nouvelle convention assistance retraite 2020-2022 avec le Centre de Gestion de la Drôme.

L'an deux mil dix-vingt et le dix-sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : ROUX Nicolas.

Absents : VANDECASTEELE Corinne

Procuration : ROUX Nicolas à BANC Jean-Pierre.

Josianne ANGE a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la proposition du Centre de Gestion de la Drôme,

Considérant que, la gestion des dossiers de retraite des agents CNRACL fait l'objet de spécificités et qu'il est possible de confier, par convention, ce traitement au Centre de Gestion de la Drôme.

Considérant qu'il s'agit d'une convention d'assistance retraite permettant, sur sollicitation de la commune, de demander la réalisation des tâches administratives relatives à la mise à la retraite d'un agent (immatriculation de la collectivité, validation des services de non titulaire, régularisation de services et transfert des droits, demande d'avis préalable, simulation de calcul de pension, liquidation des droits à pension normale, carrières longues, invalidité et réversion).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au service assistance retraite proposé par le Centre de Gestion de la Drôme pour la prise en charge complète des dossiers de retraites des agents titulaires.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à son exécution (avenant, résiliation, etc.).

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 18 septembre 2020



**Le Maire
Fabrice LARUE**